



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 78326

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des professeurs de communication, d'économie et de gestion relatives aux nouveaux programmes d'exploration de seconde. Ces professeurs estiment qu'il conviendrait de privilégier la découverte, la recherche et les applications factuelles plutôt que de favoriser un enseignement purement conceptuel trop complexe pour des élèves de seconde n'ayant jamais eu un premier cycle de formation économique et de gestion. Aussi il lui demande les mesures qui pourraient être prises dans ce sens.

Texte de la réponse

Des commissions composées d'inspecteurs, de professeurs de lycée et d'universitaires, conjuguant ainsi l'expertise académique avec l'expertise pédagogique ont élaboré les projets de programmes des enseignements d'exploration. Ils ont été soumis à une consultation nationale des enseignants du 27 janvier au 12 mars 2010. Suite à cette consultation, la commission a procédé à des ajustements et des rééquilibrages. Après avoir été amendés lors de la commission spéciale des lycées (CSL), les projets ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). In fine, ces programmes sont parus au Bulletin officiel de l'éducation nationale, spécial n° 4 du 29 avril 2010. Le programme de sciences économiques et sociales de la classe de seconde vise à : « donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries économique et sociale (ES) ou sciences et technologies de la gestion (STG), les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensables à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ; faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales... ». Le programme de « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG) a pour objectif d'apporter aux élèves des repères notionnels et des outils d'analyse leur permettant de développer une réflexion structurée sur quelques grandes questions d'ordre économique ou de « gestion ». Ces éléments décrits dans le préambule des programmes prennent en compte vos observations, d'autant plus que des documents « ressources » sont en cours d'élaboration ; plus concrets et opérationnels, ils précisent aux enseignants le sens et la portée d'un enseignement d'exploitation qui doit permettre à tout élève de comprendre son environnement et l'amener à s'interroger sur les grandes questions économiques. Ces documents donnent des pistes pour favoriser la créativité et l'innovation pédagogique et permettre ainsi aux professeurs de créer, chez les élèves, de l'appétence pour les sciences économiques et de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78326

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5173

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9104